



Combien de jour de congés ?

Par **fastball83**, le **04/07/2013** à **08:39**

Bonjour à tous,

Je suis employé chez un agent general d'assurances et ce dernier vend une partie du portefeuille au 01/01/2014.

Je vais donc changer d'employeur à cette date.

Ma question est la suivante : que vont devenir mes jours de congés acquis cette année jusqu'a cette date , sont il reportés sur mon nouvel employeur ?

et seconde question de combien de jours de congés je disposerait l'ete prochain ?

a vous lire et merci de l'info

Par **P.M.**, le **04/07/2013** à **09:19**

Bonjour,

Suivant l'accord de cession, soit les congés payés acquis et non pris au jour de celle-ci vous sont indemnisés soit il y a continuité dans leur acquisition qui normalement est de 2,5 jours ouvrables par mois de travail...